

LA COMÉDIE
DE SAINT-ÉTIENNE
(CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL)

DOSSIER DE PRODUCTION

.....

JUSQU'ICI TOUT VA BIEN

Maurin Olles / Gaël Sall

.....

CRÉATION
COMÉDIE

www.lacomédie.fr
direction Arnaud Meunier

.....



JUSQU'ICI TOUT VA BIEN

écriture et mise en scène	Maurin Olles* et Gaël Sall
avec	Solène Cizeron Hugo Titem Delaveau Jacques-Joël Delgado Katia Neggar Maurin Olles Raphaël Salamone Gaël Sall
scénographie régie générale	Analyvia Lagarde Yannick Vérot
décors et costumes	Ateliers de La Comédie de Saint-Étienne
durée	1 h 30
production	La Comédie de Saint-Étienne – Centre dramatique national Avec le soutien de L'École de la Comédie de Saint-Étienne
Création	Vendredi 30 janvier 2015 / La Comédie de Saint-Étienne Dans le cadre des projets personnels de la promotion 26 de l'École de La Comédie de Saint-Étienne

* Issu de l'École de La Comédie de Saint-Étienne

Dimanche 12 juillet 2015 × Festival Contre-Courant - Avignon

LA GENÈSE

« Il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance, et parmi eux, ceux qui ont trait au sort de l'enfance traduite en justice. La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains. »

Extrait de l'Ordonnance du 2 février 1945

L'envie de monter un projet sur la justice pour mineur avec des jeunes comédiens amateurs est venue progressivement. Il y a 4 ans, j'ai d'abord voulu raconter l'histoire des jeunes du groupe Manouchian, assassinés en 1944, mais j'ai mis pour l'instant ce projet de côté.

En 2011, l'État crée des tribunaux correctionnels pour mineurs. J'échange beaucoup sur ce sujet avec Matthieu, un ami éducateur spécialisé qui travaille depuis une dizaine d'années avec des mineurs délinquants. Il remarque qu'une fois de plus, l'État prétendant « mettre à jour » l'ordonnance de 1945 ne fait que réduire le pouvoir des juges pour enfants, pour finalement condamner plus de jeunes, plus vite et plus lourdement. **D'éducative, la justice devient répressive.**

Enfin, je découvre le documentaire de Valérie Manns *Les enfants perdus, une histoire de la jeunesse délinquante*. J'ai adoré ce film qui m'a permis de mieux comprendre les différentes décisions politiques qui se sont succédées depuis l'ordonnance de 1945 jusqu'aux dernières lois exclusivement sécuritaires.

À cela s'ajoute mon intérêt pour la culture hip-hop et en particulier le rap (j'écris et je rappe moi même depuis plus d'un an). Dès son arrivée en France, le rap s'est politisé : il est devenu le moyen d'expression majeur des jeunes et particulièrement pour ceux des quartiers populaires. Le rapport à la parole, aux mots, au souffle et à la respiration qu'on peut trouver dans le rap a renforcé mon désir de mélanger rap et théâtre.

L'été 2013 ma décision est prise : je veux travailler sur la justice pour mineurs et intégrer le rap dans cette histoire.

« L'agressivité qu'on trouve en cité, c'est juste une réponse, une réaction, un réflexe naturel. La vraie agressivité elle vient du système. Dans le rap, on retrouve cette agressivité mais canalisée artistiquement. »

Achile Talent



NOTE D'INTENTION

Jusqu'ici tout va bien témoigne d'une envie de mettre en lumière une jeunesse délinquante (bien souvent issue des classes populaires), comme l'histoire d'enfants abandonnés et mal-aimés ; d'un désir de présenter la délinquance comme un moyen d'exister, un appel aux secours.

L'ordonnance de 1945, signée par Charles de Gaulle, chef du gouvernement provisoire de la République Française, est un texte admiré dans toute l'Europe démocratique et même au-delà. Il établit un lien fondamental entre l'enfance traduite en justice (objet de l'ordonnance) et l'enfance en danger, celle qui a besoin d'être protégée.

Mais en 1945, la justice n'a pas les moyens de ses ambitions. Elle n'a ni les lieux, ni la bonne approche.

Les jeunes garçons sont arrachés à leur famille, placés dans des centres grillagés par centaines pour être « observé ». On cherche des causes pathologiques, scientifiques à leurs « déviances ». Il règne dans ces établissements un grand climat de violence.

Pour les jeunes filles, la justice laïque les envoie dans des établissements catholiques. Ces institutions religieuses chargées de les mettre sur « le droit chemin » considèrent qu'éduquer une jeune fille, c'est en faire une bonne ménagère, une épouse soumise.

Il est intéressant d'observer comment la justice pour mineur a ensuite évolué.

À partir des années 70, les interrogations sur la pertinence de l'ordonnance de 1945 commencent à s'exprimer. Si des problèmes sont relevés, ce ne sont pas les textes qui sont concernés mais plutôt les moyens mis en oeuvre pour leur application.

L'image du mineur délinquant dangereux véhiculée par les médias a porté ses fruits : la société exige plus de sanctions. L'histoire personnelle et le milieu de vie d'un adolescent en crise n'a plus aucune importance. Il est donc normal d'aligner le plus possible le traitement des mineurs sur celui des adultes.

C'est ironiquement la droite et les politiciens se réclamant de l'héritage du gaullisme qui s'emploient à démolir ce service public qu'est la justice pour mineur. Prétendant s'adapter à l'évolution de la société, ils veulent mettre à jour l'ordonnance alors que celle-ci a été pratiquement modifiée chaque année.

Plus tard, l'univers des banlieues s'est largement dégradé. La délinquance naît alors d'un clivage socio-économique provoqué par une politique d'exclusion et une fracture des territoires : les banlieues, excentrées par définition, s'enferment et se replient sur elles-mêmes.

« Que peut espérer un être jeune, qui né dans un quartier sans âmes, qui vit dans un immeuble laid, des murs gris, sur un paysage gris, pour une vie grise, avec tout autour une société qui préfère détourner le regard, et qui n'intervient que lorsqu'il faut précisément se fâcher, interdire ».

François Mitterrand, 1990

Nicolas Sarkozy, dans les années 2000 plonge la France dans un climat de frénésie sécuritaire. Il lance une offensive néolibérale qui conduit au vote de dix lois en dix ans. L'ordonnance de 1945 devient le mur à abattre et la justice pour mineurs régresse.

Durant sa campagne électorale, Ségolène Royal émet l'idée de créer des centres militarisés pour « rééduquer les jeunes délinquants ».

Aujourd'hui, l'opinion publique s'imprègne lentement de ces idées néolibérales. La responsabilité individuelle tend à disparaître à travers une politique antisociale du « chacun pour soi » reposant sur des idées simplistes. Les fondements de l'ordonnance de 1945 sont ébranlés ; les lois ne sont plus dissuasives mais menaçantes. Ainsi se déploie petit à petit une idéologie profondément hostile au jeune. Victime de la société, celui-ci devient coupable de ses violences.

Pour raconter cette histoire, il me paraissait nécessaire de travailler avec des mineurs en réinsertion.

Je me suis d'abord tourné vers l'Unité Éducative d'Activité de Jour (UEAJ) de Saint-Étienne. Lors des entretiens, j'ai appris que la plupart des jeunes avait déjà une petite expérience de théâtre. Ils ont très vite compris ma démarche et s'y sont intéressés en me posant des questions sur le projet, sur mon parcours, le rap, etc.

Le but n'était pas de faire un travail de journaliste où je viendrais recueillir des témoignages mais bien d'entretenir avec eux un véritable rapport de création. **Il ne s'agissait pas de remplir simplement leur planning quotidien mais plutôt de les sortir de leur statut de jeunes en réinsertion qui les enferme entre eux, en les plongeant dans une aventure théâtrale collective.**

J'ai aussi souhaité faire appel à des jeunes comédiens amateurs de Saint-Étienne comme Jacques-Joël, un lycéen passionné de rap et habitué à travailler avec des artistes partenaires de La Comédie de Saint-Étienne (Marion Aubert, Marion Guerrero, Matthieu Crucciani, Émilie Capliez). Il était très intéressé par le projet et il m'a confié avoir adoré ses multiples collaborations avec La Comédie.

Enfin, j'ai créé en binôme avec Gaël Sall, un ami comédien et musicien. J'ai intégré au spectacle de la musique live et Gaël, en sa qualité de grand improvisateur, a été un véritable moteur de la création.

« La classe populaire ne doit pas seulement témoigner dans l'Art, on doit aussi lui laisser la place de penser. »

Walter Benjamin. Critique de la violence.

Au début de l'année 2014, j'ai fait un atelier avec la metteur en scène Caroline Guiela N'guyen, une expérience marquante pour moi. Avec mes camarades de l'école, nous avons créé une forme à partir d'improvisations. Ce processus d'écriture n'implique pas forcément la restitution d'un texte. Nous étions nourris de lectures, de films, de photographies, d'une matière nécessaire à la création et on se donnait ce qu'on appelle des « rendez-vous », à la fois textuels mais aussi corporels à travers des silences, des arrêts... Il était nécessaire de créer « un paysage » pour notre personnage : savoir où l'on est, à quel moment, et pourquoi, en inventant des enjeux. C'était un véritable travail collectif autour d'une rêverie commune.

Tout cela fait partie de ce que l'on nomme « l'écriture au plateau ».

Avec mon équipe, j'ai souhaité expérimenter ce processus de création et je me suis attaché à cette notion « d'ici et maintenant ». Tout le long des répétitions, il s'agissait avant tout « d'être au présent » pour moi comme pour eux, et ensuite d'arriver à re-convoquer les situations fortes trouvées dans l'improvisation.

Nous avons commencé par lire Fernand Deligny et Pierre Joxe, revoir *La Haine* et *Ma cité va craquer*, écouter Léo Ferré et La Fonky Family. J'ai demandé à chacun d'eux ce qu'ils rêveraient de faire et de jouer sur un plateau de théâtre. En vrac on m'a répondu : Néron dans Britannicus, chanter au micro, rapper, brandir un flingue ... Et puis nous nous sommes lancés dans des improvisations. Nous partions d'une phrase significative, d'un objet, d'un lieu, etc.

Très vite, chacun d'entre nous a ressenti la nécessité de s'éloigner de sa propre réalité, de ne pas coller à « ce qu'il était dans la vie ». Pour se mettre en danger théâtralement, il fallait que nous nous imaginions « plus grand que nous même ».

Et puis, il a fallu réinterroger encore plus intensément ce que nous étions en train de faire quand, début janvier, les attaques meurtrières menées contre la rédaction de Charlie Hebdo et l'hypermarché de Vincennes ont secoué la France. Nous étions en plein milieu du processus créatif et nous ne pouvions pas faire comme si tout cela n'existait pas. Que disions-nous de ces jeunes en difficultés, mal-aimés ? Fallait-il tout remettre en question ? Voulions-nous toujours raconter la même chose ?

Finalement, nous nous sommes dit que « oui », il le fallait plus que jamais

Maurin Olles





MAURIN OLLES

comédien, metteur en scène

Maurin Olles est né en 1990 à la Ciotat. Il obtient un baccalauréat littéraire option théâtre au lycée Marseilleveyre. Il intègre en 2009 le Conservatoire de Marseille où il suit les cours de Pilar Anthony et Jean-Pierre Raffaelli. Parallèlement au conservatoire, il joue dans *Le Malade imaginaire* de Molière, mis en scène par Marc Bonzom et *Prince y es-tu ?* un spectacle tout public écrit et mis en scène par Cathy Darietto. Il intègre l'École de La Comédie de Saint-Étienne en 2011.

GAËL SALL comédien

Il débute le piano à l'âge de 6 ans au CEDAC de Nice, où il apprend les bases de la musique classique et de la variété. Une dizaine d'années plus tard, il étoffe son répertoire et s'oriente vers le monde du jazz, de l'improvisation, mais aussi du Blues-Rock en passant par des musiques plus expérimentales et électroniques. C'est dans cette même période qu'il s'essaye à la guitare acoustique et au chant dans différents groupes de musiques Marseillais. Vivant actuellement à Paris, il travaille en collaboration avec un collectif d'artistes composé essentiellement de rappeurs et de beatmakers. Il compose et sample des « instrumentales » sur lesquelles il interprète ses propres textes. Il participe également à la réalisation de leurs clips.

DES OEUVRES QUI INSPIRENT

Bibliographie

Le dernier jour d'un condamné, Victor Hugo. Ed GF, 1829

Claude Gueux. Victor Hugo. Ed Livre de Poche, 1834

Critique de la violence, Walter Benjamin. Ed Payot, 1921

Graine de crapule, Fernand Deligny. Ed Dunod, 1945

Derrière les barreaux, Philippe Godart. Ed Syros, 2006

Pas de quartier ? Délinquance Juvénile et justice des mineurs, Pierre Joxe. Ed Fayard, 2006

Le personnage théâtral contemporain : décomposition, recomposition, Jean-Pierre Ryngaert et Julie Sermon. Ed Théâtrales, 2006

Nos enfants nous font peur, Une pièce de Ronan Chéneau, Ed Les Solitaires Intempestifs, 2009

Le capitalisme contre le droit à la ville, David Harvey. Ed Amsterdam, 2011

Boumkoeur, Rachid Djaidani, Ed Seuil, 2005

Filmographie

La rime et la raison, Documentaire de Francis Guibert, 1992

Délits flagrants, Documentaire de Raymond Depardon, 1994

La Haine, Film de Mathieu Kassovitz. 1995

Ma 6-T va crack-er, Film de Jean-François Richet, 1996

Les Enfants Perdus, une histoire de la jeunesse délinquante, Documentaire de Valérie Manns, 2012

La cité de dieu, Frenando Meirelles et Katia Lund, 2002

Discographie

Art de rue, Fonky Family, 2001

Lipopette bar, Oxmo Puccino, 2006

CONDITIONS D'ACCUEIL

Conditions financières

Nous Consulter

Frais d'approche

- + 6 comédiens
- + 1 technicien
- + 1 metteur en scène
- + 1 chargée de production

Conditions techniques

- + transport décor 9 m³
- + jeu au 3^e service dont raccord

Espace scénique minimum

ouverture cadre de scène **11 m**
profondeur **12 m**

La Comédie de Saint-Étienne
direction Arnaud Meunier
7, avenue Émile Loubet – 42048 Saint-Étienne cedex 1
www.lacomédie.fr / 04 77 25 01 24

Marie-Laure Lecourt secrétaire générale
Tél : + 33 (0) 6 23 81 86 18 / millecourt@lacomédie.fr

Nathalie Grange Ollagnon administratrice de production
Tél : + 33 (0) 4 77 25 09 84 / ngrange@lacomédie.fr

Julie Lapalus chargée de production
Tél : + 33 (0) 4 82 24 00 33 / production1@lacomédie.fr



Saint-Étienne

Loire
LE DÉPARTEMENT

